

Volleyball Canada
Guide de Compétition 2025
Volleyball Senior





Table des matières

Résumé des seniors open 2025.....	3
Admissibilité et inscription.....	3
Inscription d'une équipe.....	3
Équipes étrangères.....	5
Politique de la certification de l'entraîneur.....	6
Catégories d'âge	6
Règles du concours et informations pour les participants	7
Lignes directrices pour l'organisation d'événements	7
Règles du jeu.....	7
Inscription de l'équipe	9
Ballon de compétition et uniformes.....	10
Gestion de la concurrence	10
Annexes et classification.....	10
Services médicaux.....	11
Prix.....	12
Pénalités.....	12
Processus de protestation et d'appel	12
Code de conduite et de discipline	14
Sport sans abus.....	14



2025 senior Open

En 2025, nous accueillerons les senior Open au Centre sportif de Gatineau situé dans la ville de Gatineau, au Québec. Le Senior Ouest Open aura lieu à Richmond Oval située dans la ville de Richmond, en Colombie-Britannique.

Date :	Ville	Catégories	L'installation
21-23 mars 2025	Richmond, Colombie-Britannique	Open homme & Open féminin	Richmond Oval
28-30 mars 2025	Gatineau, Québec	Open homme & Open féminin	Centre Sportif de Gatineau

Considérations de santé et de sécurité

Afin d'assurer la sécurité continue des participants, VC suivra les directives gouvernementales et de santé publique concernant les précautions et les mandats liés aux précautions sanitaires actuelles, y compris le covid-19. Des changements aux protocoles des événements pourraient être nécessaires en amont des senior open de 2024 pour assurer la santé et la sécurité de tous les participants. Tout changement sera souligné sur la page Web de l'événement et partagé avec tous les participants

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Cette section présente les critères d'inscription, de certification et d'admissibilité applicables aux senior open. Ces critères sont conçus pour assurer une structure de compétition équitable.

1.0

Inscription de l'équipe

1.1 Joueurs: Chaque équipe de toutes les catégories d'âge doit être officiellement composée d'au moins 7 joueurs et d'un maximum de 15 joueurs. Un maximum de 15 joueurs peuvent être en uniforme, participer à l'échauffement et prendre leur place sur le banc.

Pour participer à un open vc, chaque athlète sur la liste officielle doit être inscrit comme membre avec leur TPA et VC. **Rappel important!** Les joueurs ne peuvent être inscrits que sur une seule liste par événement.

1.2 Gestionnaires/personnes en situation d'autorité : Cette catégorie comprend les entraîneurs et les autres personnes responsables de l'équipe. Tous doivent être enregistrés en tant que leaders auprès de VC

Veillez noter les directives suivantes concernant la liste officielle du Senior Open: Aucun membre de l'équipe n'est requis.

- Si le personnel de l'équipe doit accompagner une équipe, les indemnités maximales suivantes sont indiquées :



Un maximum de quatre (4) membres de l'équipe

- Un minimum d'une (1) personne qui doit être l'entraîneur-chef
- Seules les personnes inscrites sur la liste officielle sont éligibles pour figurer sur la feuille de match et/ou sur le banc pour un match donné.

Voici la liste des officiels reconnus lors des senior open:

- **Entraîneur-chef** : La personne qui est principalement responsable de la formation de l'équipe. Il doit effectuer une vérification du casier judiciaire (CIPC) au cours des trois dernières années, les associations provinciales et territoriales (ACPr) vérifieront l'EPIC de tous les entraîneurs-chefs et s'ils ont suivi une formation en sécurité sportive offerte par l'Association canadienne des entraîneurs.

Rappel important ! Un individu ne peut être désigné entraîneur-chef pour deux équipes dans le même tournoi. Un entraîneur chef peut être répertorié comme entraîneur-chef pour une équipe et seulement comme entraîneur adjoint pour une équipe différente au même tournoi.

- **Entraîneur adjoint** : Cette personne assiste l'entraîneur-chef de l'équipe. L'assistant ne peut être dans le rôle d'entraîneur-chef que dans des circonstances atténuantes et avec l'approbation préalable de Volleyball Canada. Chaque équipe peut avoir un maximum de trois (3) entraîneurs adjoints sur la liste officielle.
- **Entraîneur de l'équipe** : Cette personne fournit des soins médicaux à l'équipe.
- **Chef d'équipe** : La ou les personnes responsables des tâches administratives de l'équipe avant et sur place et qui assurent la liaison entre l'équipe et les autres parties (p. ex. VCs, hôtels, restaurants).

1.3 Personne-ressource : Chaque équipe doit inclure une personne-ressource pendant le processus d'inscription. Cette personne était responsable des communications entre l'équipe et son club et VC. Cette personne ne figurera pas sur la liste officielle à moins qu'elle n'ait un autre rôle (p. ex. entraîneur-chef, entraîneur adjoint).

1.4 Inscription annuelle des membres : Tous les participants (athlètes et officiels) doivent compléter le processus d'inscription annuel de leur PTA. En rejoignant leur TPA, les participants sont automatiquement inscrits auprès de VC. Seuls les membres en règle peuvent participer à des compétitions autorisées ou organisées par un APT ou un VC. Au moins un joueur récréatif est requis pour participer au senior open.

1.5 Province ou territoire de résidence : Chaque joueur ou équipe doit se joindre à l'association dans sa province ou son territoire de résidence. Tout joueur/équipe souhaitant rejoindre une autre association doit obtenir l'approbation de VC et des deux (2) APTs concernés. De plus, aucun joueur/équipe n'est autorisé à s'inscrire auprès de plus d'un APT en même temps. Les joueurs qui souhaitent changer de PTA à la mi-saison doivent recevoir l'approbation de VC et des APTs impliqués.

1.6 Liste officielle: Les équipes doivent soumettre leurs compositions d'équipe / liste officielle dans leur profil sur le SportLoMo avant la date de clôture des inscriptions, le 3 mars 2025. Après cette date, toutes les listes officielles de ressortissants seront verrouillées et examinées par VC. Veuillez noter que des modifications ou des ajouts ne peuvent pas être apportés lors de l'inscription des entraîneurs. Tous les changements doivent être apportés avant le début de l'événement à l'aide du Formulaire de demande d'exemption relative à la composition de l'équipe (voir la section 1.7 pour plus de détails).

Remarque : les achats d'adhésions ne sont pas instantanément téléchargés dans la VC. Veuillez acheter des adhésions au moins une semaine avant la date de verrouillage de la liste.



1.7 Âge minimum: Tous les athlètes, entraîneurs et officiels sur la liste officielle d'un championnat national VC doivent être âgés d'au moins 19 ans.

1.8 Date d'inscription :

Âge/Genre	Ville	Date	Temps
Open homme & féminin +	Gatineau/Richmond	5 decembre 2024	12h00 HNE

Les sièges seront sur la base du premier arrivé, premier servi. La date de clôture des inscriptions est le 3 mars 2025 à 23 h 59 HNE. Le nombre d'inscriptions est limité et les équipes sont donc encouragées à s'inscrire rapidement.

1.9 Frais d'inscription :

Senior Open Gatineau 950 \$ (les taxes ne sont pas facturées sur les frais d'inscription).

Senior Open Richmond 1000 \$ (les taxes ne sont pas facturées sur les frais d'inscription).

1.10 Liste d'attente: Si la catégorie d'âge / sexe à laquelle vous souhaitez vous inscrire est déjà pleine, nous vous encourageons fortement à placer votre équipe sur la liste d'attente. Si des places sont ajoutées ou si une équipe se retire du tournoi, la première équipe sur la liste d'attente sera contactée en premier, et ainsi de suite. Seules les équipes sur la liste d'attente auront la possibilité de participer à l'événement.

L'inscription à la liste d'attente est gratuite. Le paiement ne sera exigé que lorsque vous confirmerez votre présence à l'événement.

1.11 Politique d'annulation : Les équipes qui se retirent des championnats nationaux seniors seront admissibles à un remboursement selon les horaires suivants :

Date :	Remboursement
Avant la date de clôture de l'inscription	Frais d'inscription moins les frais d'administration de 150 \$
Après la date de clôture de l'inscription: l'équipe est remplacée par une équipe de liste d'attente	Frais d'inscription moins les frais d'administration de 150 \$
Après la date limite d'inscription: l'équipe n'est PAS remplacée par une équipe sur la liste d'attente	Aucun remboursement
Dans les deux semaines suivant l'inscription de l'entraîneur	Aucun remboursement

1.12 Admissibilité : Toutes les équipes (y compris chaque personne sur la liste officielle) doivent satisfaire aux critères minimaux suivants pour participer à un championnat national senior :

- Être membre en règle de leur TPA et de Volleyball Canada.
- Toute équipe étrangère souhaitant participer à un championnat national VC doit être membre en règle de sa propre fédération nationale (voir point 2.0).
- Satisfaire à toute autre exigence d'inscription de leur TPA et de Volleyball Canada.



2.0

Équipes étrangères

2.1 Restrictions à la participation : Les équipes étrangères qui souhaitent participer aux championnats nationaux seniors doivent recevoir l'approbation de leur fédération. Chaque équipe étrangère doit soumettre une lettre officielle de sa fédération à Volleyball Canada indiquant que l'équipe est inscrite et en règle. Chaque équipe étrangère participante devra souscrire une assurance médicale et une assurance voyage; et se conformer aux protocoles d'inscription de Volleyball Canada.

2.2 Inscription : Les équipes étrangères devront s'inscrire à l'événement auquel elles souhaitent participer sur le site Web de Volleyball Canada. L'inscription ne sera complétée qu'une fois que Volleyball Canada aura soumis la confirmation finale que l'équipe étrangère a été acceptée pour participer à l'événement. La confirmation sera fournie par écrit dans les trente (30) jours suivant l'inscription.*

Volleyball Canada se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe étrangère en fonction des limites d'inscription à la compétition.

Pour de plus amples renseignements sur les inscriptions provinciales pour les équipes étrangères, consultez le [guide pour les équipes et les joueurs étrangers](#).

3.0

Politique de la Certification de l'Entraîneur

Les exigences pour entraîneurs de Volleyball Canada en vue des Championnats nationaux ont pour but d'assurer que tous les entraîneurs participant à un Championnat national de VC possèdent les connaissances et la formation nécessaire pour offrir une expérience sportive sécuritaire, inclusive et responsable à chaque athlète.

Principes directeurs

Tous les athlètes ont le droit d'avoir un(e) entraîneur(e) certifié(e) du PNCE.

Tous les entraîneurs ont la responsabilité de :

- Suivre la formation requise pour offrir un environnement sécuritaire sur le plan physique, mental, émotionnel et social pour tous les athlètes et participants.
- S'assurer que toutes leurs formations sont à jour et mise à jour si nécessaire afin d'être en mesure d'offrir une expérience sportive sécuritaire et responsable pour tous.

Exigences d'admissibilité:

Les entraîneurs-chefs faisant partie d'une équipe qui participe aux open doivent satisfaire aux exigences énumérées ci-dessous pour être admissibles à la participation. Ces exigences s'appliquent à tous les entraîneurs, quel que soit leur statut de certification. Les APT vérifieront les exigences pour tous les entraîneurs par le biais de leur système d'inscription.

DATE LIMITE : Date limite d'inscription aux senior open.

SANCTIONS : Les entraîneurs-chefs qui ne respectent pas une partie ou la totalité des exigences établies dans la Section A (ci-dessous) seront inadmissibles à participer avec leur équipe dans un rôle d'entraîneur(e)-chef à un open de VC au cours de l'année en question et il ou elle ne figurera pas au sein de la liste finale de l'équipe.



A	Vérification du casier judiciaire (CRC))	Les coûts varient	Vérification effectuée au cours des 3 dernières années Présélection effectuée chaque année
	Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)	Gratuit	Des crédits seront aussi accordés pour des programmes équivalents reconnus par l'ACE. Les APT vérifieront la formation sur la sécurité dans le sport de tous les entraîneurs-chefs.
	Apprentissage en ligne – Prendre une tête d'avance	Gratuit	L'apprentissage en ligne « Prendre une tête d'avance » offre aux entraîneurs les dernières informations spécifiques à la gestion des commotions cérébrales

4.0

Admissibilité à la catégorie d'âge

4.1 Les compétitions seront ouvertes aux hommes et aux femmes. L'âge sera fixé à partir du 31 décembre 2024.

4.2 Division des tournois : Tous les participants à la Division des tournois doivent être âgés d'au moins 19 ans. Il n'y a pas de limite d'âge dans cette division. Les athlètes de la NCAA, de la ACSC et de U-Sport sont éligibles pour jouer dans cette division.

Règles de compétition

Cette section décrit les règles qui régissent les nationaux au-delà du livre de règles de volleyball intérieur. De plus, des informations générales et des lignes directrices pour les participants et les spectateurs sont couvertes ici.

5.0

Lignes directrices sur la planification des événements

5.1 Un minimum de quatre équipes par catégorie est requis pour les opens adultes. Volleyball Canada se réserve le droit de combiner les deux divisions de catégorie d'âge si une division ne répond pas au nombre minimum d'équipes. VC informera les équipes avant que des changements ne soient apportés.

5.2 Les matches de pool/power pool seront arbitrés par 1 arbitre, et les demi-finales et finales seront arbitrées par 2 arbitres. 2 officiels seront ajoutés dans la mesure du possible.

5.3 La consommation d'alcool par un participant inclus dans la composition de l'équipe est strictement interdite dans le bâtiment pour la durée de la compétition. La consommation d'alcool fera l'objet de mesures disciplinaires.

5.4 Les refroidisseurs ne sont pas autorisés dans l'installation pendant toute la durée de la compétition.

6.0

Règles du jeu



Voir le [Livre des règlements de volleyball intérieur \(2024-25\)](#) pour une liste complète des règles et mises à jour 2023-24 au livre de règles de volleyball intérieur pour une liste des mises à jour et des changements importants.

6.1 Protocole d'échauffement :

- a) L'échauffement de l'équipe aura un format 2-4-4, ce qui signifie:
- 2 minutes seront données aux équipes pour s'échauffer de leur côté du terrain,
 - 4 minutes seront accordées pour la pleine utilisation du terrain (traditionnellement pour les services),
 - 4 minutes pour les préparatifs sur le terrain ou à l'extérieur (utiliser l'espace derrière la ligne de fond opposée, récupérer les balles pour l'équipe qui frappe, etc.) Voir le point « c » ci-dessous pour les recommandations d'échauffement.
- b) Dans le but de réduire le nombre de blessures et de commotions cérébrales pendant les matchs, Volleyball Canada a élaboré le protocole d'échauffement suivant. Ce protocole **doit être suivi** par toutes les équipes lors de leur échauffement officiel au filet:
1. Les athlètes doivent rester de leur côté du filet immédiatement après un tir d'attaque et se déplacer de l'autre côté du filet uniquement de l'extérieur du terrain. Les athlètes ne sont pas autorisés sur le terrain de réception.
 2. Toutes les balles provenant du côté récepteur du terrain, lors de l'entrée du côté offensif, doivent être envoyées de l'extérieur du terrain.
 3. Les balles récupérées doivent être retournées le long des lignes de côté du terrain, pas par le côté récepteur.
 4. Si l'équipe utilise les deux côtés du terrain, c'est-à-dire pour une activité de jeu impliquant l'ensemble du terrain, une seule balle peut être en jeu à un moment donné.
 5. L'équipe ne peut pas utiliser de balles dans la zone libre pendant le temps alloué sur le terrain à l'équipe adverse. Il est recommandé que cette équipe aide à la récupération de balle pour l'équipe sur le terrain.

Les équipes qui ne respectent pas le protocole seront informées par l'arbitre qu'elles doivent suivre les règles mentionnées ci-dessus. Les équipes doivent ajuster leur échauffement en conséquence ou peuvent choisir de ne pas poursuivre leur échauffement. Le temps d'échauffement ne s'arrête pas pendant la période de notification et d'ajustement. L'arbitre notera sur la feuille de match toutes les équipes qui ne suivent pas le protocole d'échauffement. Les équipes peuvent être admissibles à un examen plus approfondi et / ou à des mesures disciplinaires si plusieurs infractions sont notées sur la feuille de match.

c) Recommandations d'échauffement

- Les grèves devraient être dirigées loin des terrains avec un jeu actif et des zones de sièges pour les spectateurs, lorsque cela est possible.

6.2 Aire de jeu

Anciennement la Règle du terrain de sport

L'aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre. Chaque équipe doit jouer dans son aire de jeu désignée. Voir la règle 1 - Aire de jeu, dans le livre des règlements de Volleyball Canada, pour plus d'informations.

Surface de jeu:



La zone au-delà du bord de la surface de jeu est désignée comme zone hors des limites du jeu. Par conséquent, le dernier point de contact avant le contact avec le ballon doit être sur la surface de jeu et le joueur doit toujours jouer le ballon sur la surface de jeu.

Exemples:

- Un pied sur le terrain de sport, un pied sur le ciment en jouant au ballon = Le jeu se termine avec un coup de sifflet de l'arbitre;
- Sauter dans les airs du terrain de sport, jouer du ballon et atterrir à fond du terrain de sport = Le jeu se termine avec un coup de sifflet de l'arbitre;
- Jouer le ballon sur le terrain de sport, l'élan de l'athlète l'emporte hors du terrain = le jeu continue;

Toute action de service doit être initiée avec au moins un pied en contact avec le terrain de sport.

Un joueur ne peut à aucun moment traverser la ligne centrale à l'intérieur ou à l'extérieur du poteau du filet pour poursuivre la balle en dehors de l'antenne.

Surface hors des limites du jeu (p. ex. - gymnase) :

Un joueur ne peut pas entrer dans un autre espace du terrain ou nuire au déroulement d'un autre match pour jouer un ballon. Un joueur ne peut marcher sur aucun équipement en dehors de l'aire de jeu pour jouer le ballon.

6.4 Caméras et trépieds

Les équipes sont autorisées à enregistrer des matchs:

- Les trépieds ne sont pas autorisés sur le terrain de sport et ils ne peuvent pas être placés non plus dans les zones de l'équipe ou des joueurs (banc de l'équipe, zone d'échauffement, zone de service).
- Les trépieds ne peuvent pas être placés dans des zones interdites aux spectateurs.
- Les caméras sur les trépieds ne peuvent pas être laissées sans surveillance, VC et/ou le personnel de l'événement se réservent le droit de retirer tout trépied laissé sans surveillance.
- VC n'est pas responsable de tout dommage à la caméra vidéo ou à l'équipement associé.
- VC se réserve le droit de restreindre/d'interdire l'enregistrement des correspondances pour des raisons de sécurité et/ou pour d'autres raisons.

6.5 Juge de ligne et buteur

Il peut être demandé à chaque équipe de fournir un volontaire pour la notation. Ces responsabilités seront attribuées aux équipes dans le cadre du calendrier des compétitions. Les matchs seront attribués directement avant ou après le match d'une équipe.

7.0

Inscription de l'équipe

7.1 Le processus d'inscription de l'équipe aura lieu la veille de la première date de compétition.

7.2 Seules les personnes inscrites sur la liste officielle de l'équipe peuvent inscrire leur équipe; de préférence le capitaine ou l'entraîneur de l'équipe.

7.3 La personne qui effectue devra suivre les étapes suivantes lors de l'enregistrement:



- Supprimez tout personnel ou joueur qui n'est pas présent au tournoi.
- Signez la feuille pour confirmer l'exactitude de l'information pour la durée de l'événement.
- Fournir par écrit la reconnaissance et la compréhension que l'équipe concurrente ne doit pas le faire en tout temps en suivant les règles et procédures par ce qui suit:
 - Guide de compétition en salle senior 2025
 - Les règles de Volleyball Canada 2024/2025
 - Code de conduite de VC
 - Lignes directrices sur les commotions cérébrales en VC
 - Protocole d'échauffement
 - Exigences de formation de Sport Sans Abus

7.4 La personne qui fait l'inscription recevra une composition d'équipe approuvée lors de l'inscription. L'entraîneur-chef / capitaine de l'équipe a la possession tout au long du tournoi pour vérification par les officiels du tournoi. Si cette composition est perdue, un montant de 20\$ sera facturé pour recevoir une nouvelle publication imprimée.

8.0

Ballon de compétition et uniformes

8.1 Bal officiel

Le fournisseur officiel de la balle pour les nationaux est Mikasa. Toute l'équipe utilisera le Mikasa V200W.

8.2 Hauteur du filet

Femmes: 2,24 m Hommes: 2,43 m

8.3 Uniformes des athlètes

- L'équipement du joueur se compose d'un maillot, d'un short.
- Les maillots, les shorts et les chaussettes doivent être des couleurs et des dessins uniformes pour toute l'équipe à l'exception du libero. La tenue du libero doit clairement être cohérente avec le reste de l'équipe. (Veuillez vous référer aux lignes directrices uniformes).
- Les maillots doivent être numérotés de 1 à 99, sans répétition des numéros entre les joueurs.
- Les chaussures doivent avoir des semelles sans marquage.
- Pour plus d'informations sur les uniformes des athlètes, veuillez consulter les sections 4.3 et 19.2 du règlement intérieur et les directives sur les uniformes.

8.4 Code vestimentaire des gestionnaires

Tous les entraîneurs et autres officiels doivent suivre le code vestimentaire ci-dessous pendant leurs matchs.

- Doivent porter l'uniforme qui représente adéquatement leur équipe.
- Chaussures fermées appropriées.



- Les chapeaux/casquettes sont permis(es).

Ce code est fortement recommandé pour tous les juges de ligne et les buteurs aux championnats nationaux seniors VC.

9.0

Horaires et classement

9.1 Tirage au sort

Volleyball Canada s'efforce de fournir un minimum de 4 joueurs par équipe lors d'un open senior.

Tous les matchs sont au meilleur des trois ou au meilleur des cinq. Veuillez consulter le calendrier pour les derniers détails.

9.2 Horaire

VC s'efforce de publier l'horaire provisoire 2 semaines avant la date de début de l'événement. Veuillez noter que les horaires provisoires sont sujets à changement et que les équipes sont tenues de vérifier l'horaire final pour s'assurer qu'elles sont à l'heure pour les matchs.

9.3 Classement

Le format de classement des 2025 senior open sera défini en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie. Si le nombre de participants est faible, un tirage au sort sera effectué pour classer les équipes et des matchs du tournoi à la ronde seront joués. Si un nombre suffisant d'équipes s'inscrivent pour créer des groupes, les équipes seront placées dans des groupes pour leur permettre de jouer contre des équipes de partout au pays. Les équipes qui reviennent seront classées en utilisant leur classement de l'année précédente.

9.4 Calendriers des vagues

Si l'inscription est large assez, le jour 1 et jour 2 aura des vagues.

- Une vague matinale qui ont lieu d'environ 7 h 30 à 14 h 15
- Une vague de l'après-midi, de 14 h 30 à 20 h 30 environ

REMARQUE: Ce plan de classement n'est pas définitif et peut être ajusté peu de temps avant le début du tournoi.

10.0

Services médicaux

10.1 Les services médicaux seront fournis gratuitement à toutes les équipes participantes par des thérapeutes du sport certifiés. Les services aux athlètes comprennent les premiers soins, la gestion des commotions cérébrales, ainsi que l'application de ruban adhésif.

Gestion des commotions cérébrales

Toutes les équipes participant aux open sont tenues de suivre le protocole de Volleyball Canada en matière de commotions cérébrales. Plus d'informations sur ce protocole peuvent être trouvées dans la [section de politique](#) du site Web de VC.



Tout athlète soupçonné d'avoir subi une commotion cérébrale est fortement encouragé à rencontrer l'équipe médicale sur place pour une évaluation de commotion cérébrale à l'aide de l'Outil de reconnaissance des commotions cérébrales (CRT 6). Si l'athlète ne passe pas l'examen médical, il sera retiré du jeu.

Les athlètes sont autorisés à faire le suivi de leur évaluation initiale auprès d'un professionnel de la santé. Si l'athlète est jugé apte à jouer et qu'une reprise immédiate est sécuritaire, il peut le faire en soumettant le certificat médical à l'équipe médicale sur place ou aux officiels de la compétition.

Si un professionnel de la santé est désigné sur place pour évaluer les commotions cérébrales, les athlètes ne sont pas autorisés à demander une évaluation à un professionnel de la santé hors site.

11.0

Prix

11.1 Les prix suivants seront attribués à tous les senior open:

Prix en argent : Bourse maximale de 3 000 \$ (1 500 \$ par sexe et par événement) * sur la base d'un tirage au sort d'au moins 12 équipes.

12.0

Pénalités

12.1 Toute équipe ou tout individu est passible de pénalités, y compris d'amendes, s'il commet l'une des infractions suivantes au cours d'un championnat national senior :

- L'équipement du tournoi est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- L'équipe enfreint de quelque façon que ce soit le Code de conduite de Volleyball Canada.
- L'équipe est en aucune façon en violation [du livre de règles de –2024-2025](#)
- L'équipe laisse tomber les organisateurs de l'événement. Si, pour une raison quelconque, votre équipe n'est pas en mesure de participer à un événement pour lequel elle est inscrite ou ne peut pas assister à l'un de ses jeux, elle doit en informer un représentant Volleyball Canada dès que possible.
- Toute autre infraction jugée nuisible à l'événement où ses participants la CPI peuvent également être sanctionnés

12.2 En plus des pénalités pour les infractions énumérées ci-dessus, Volleyball Canada applique les frais suivants à tous les championnats nationaux vc :

- 150,00 \$ pour l'annulation avant la date limite de confirmation de l'équipe; voir la section 1.14 pour une liste complète des frais de retrait;
- 100,00 \$ en espèces pour la convocation du jury du concours afin d'évaluer une protestation officielle.

12.3 Toute équipe ou tout club sanctionné pour une infraction liée à un championnat national senior perd son statut de membre en règle du VC et de son TPA. L'équipe ou le club restera en mauvaise réputation jusqu'à ce que la sanction ait été supprimée ou qu'elle ait été payée en totalité à Volleyball Canada. Toute équipe ou club qui perd son statut de membres en règle ne peut pas s'inscrire aux événements autorisés par son TPA ou VC.



13.0

Processus de contestation et d'appel

13.1 Toute protestation ou tout appel à un championnat national senior sera évalué par un jury de compétition composé des membres suivants :

- un membre du CCI ou un délégué autorisé;
- Un représentant du comité organisateur;
- Un arbitre en chef du Comité national des arbitres ou un délégué autorisé.

Un membre du jury du concours ou un délégué autorisé sera présent sur chaque site du concours.

13.2 Le jury de compétition est l'autorité ultime aux senior open et ses décisions ont préséance sur toutes les autres et sont définitives. Son mandat est d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur des questions techniques et organisationnelles. Le jury du concours peut être appelé à se prononcer, entre autres, sur :

- Protestations;
- Admissibilité des joueurs;
- Uniformes;
- Spectateurs;
- Surfaces de jeu;
- Horaires et tirages.

13.3 Types de décisions susceptibles de contestation ou d'appel :

- Une décision de l'arbitre qui a mal appliqué les règles ou règlements peut faire l'objet d'une protestation.
- Une mauvaise décision du buteur concernant l'ordre de rotation des joueurs ou le score peut faire l'objet d'une protestation.
- Une décision de l'arbitre concernant les actions de jeu (par exemple, la manipulation du ballon ou un comportement inapproprié) ne peut être opposée.
- La protestation sera acceptée ou rejetée par le jury du tournoi avant la reprise du jeu.

13.4 Pour déposer une protestation formelle ou faire appel d'une décision, le capitaine doit immédiatement s'adresser au premier arbitre, qui doit ensuite informer le marqueur qu'une réclamation a été faite.

Un montant de 100 \$ en espèces doit être fourni immédiatement pour la convocation du jury du concours aux fins de la dévaluation de la protestation. Si la manifestation réussit, l'argent sera donné à l'équipe; Si, cependant, il est rejeté, l'argent sera utilisé pour le développement des arbitres.

13.5 En cas d'incident au cours d'un match, la protestation doit être déposée au moment où l'incident se produit, avant que le jeu ne reprenne. N'oubliez pas qu'AUCUN match ne sera rejoué, car les protestations doivent être déposées au moment de l'incident. Pour plus d'informations, voir les sections « Méthode de présentation d'une protestation » et « Comité de protestation » de la Section IV des règlements intérieurs 2023-2024.



En cas de protestation, les mesures suivantes seront prises :

- Les deux équipes sont informées du dépôt d'une protestation.
- L'entraîneur-chef de l'équipe de présentation doit fournir les frais de protestation en espèces de 100 \$ et devra rédiger un rapport
- Ils sont conservés dans le gymnase jusqu'à ce que la décision finale soit rendue.
- Le président du jury convoque le jury.
- Le jury interroge l'entraîneur de l'équipe qui a déposé la protestation.
- Le jury interroge toutes les parties impliquées, à sa discrétion (entraîneur de l'équipe adverse, officiels, capitaines, athlètes, etc.).
- Le jury délibère et rend sa décision.
- Le président du comité de sélection communique cette décision à toutes les parties concernées.

14.0

Code de Conduite & Discipline

Le Livre des règlements de 2024 - 2025 renferme le code d'éthique des arbitres, les règles de conduite pour tous les participants, la politique antidopage et les procédures disciplinaires. Toute infraction à ces politiques peut entraîner des amendes ou des sanctions, conformément aux [Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires](#).

15.0

Sport Sans Abus

VC s'engage à créer un environnement sportif sécuritaire et exempt d'abus pour tous les participants. Pour plus d'informations, nos politiques et nos ressources, [veuillez cliquer ici](#).

Signalement Sport sécuritaire

VC applique une politique de tolérance zéro pour tout type de maltraitance. Les personnes sont tenues de signaler toute maltraitance ou suspicion de maltraitance à VC ou à une association provinciale/territoriale afin que ces situations puissent être traitées dans les meilleurs délais.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Vue d'ensemble du processus de plainte](#). Les signalements peuvent être effectués auprès de la ligne d'assistance Sport sans abus - 1-888-837-7678, par courriel à info@abuse-free-sport.ca ou par voie électronique via : [i-Sight | Signalement en ligne](#)





Éducation - À compter du 1er avril 2020, toute personne associée à une organisation financée par Sport Canada devra suivre une formation sur la conduite à adopter pour prévenir et contrer la maltraitance. Cela inclut les entraîneurs, les arbitres, les parents de jeunes athlètes, le personnel et les contractuels du domaine de la haute performance ainsi que tout le personnel administratif et les bénévoles, qu'ils aient ou non un contact direct avec les athlètes. Le module en ligne sur le sport sécuritaire doit être complété tous les 3 ans. Les membres de Volleyball Canada sont responsables de rester à jour.

Volleyball Canada exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent le nouveau module de formation sur la sécurité dans le sport :

1. Formation « Sécurité dans le sport » de [l'Association canadienne des entraîneurs](#) – Ce module d'apprentissage en ligne donne à tous les participants les outils nécessaires pour reconnaître, traiter et prévenir la maltraitance dans le sport. Le module s'aligne sur les principes du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS).
2. [Le programme Respect et sport pour leaders d'activité](#) – Ce cours permet aux dirigeants de groupes de jeunes athlètes, aux entraîneurs, aux officiels et aux participants de reconnaître, de comprendre et de répondre aux problèmes d'intimidation, d'abus, de harcèlement et de discrimination.

Formulaire de vérification des antécédents judiciaires et de divulgation d'informations - Tous les entraîneurs, membres du personnel, bénévoles, arbitres, membres du personnel de l'équipe et membres de l'équipe de soutien intégré (ESI) participant aux compétitions nationales de VC doivent avoir fait l'objet d'une vérification des antécédents judiciaires/de la police dans les 36 mois précédant l'activité à laquelle ils participent. Les membres doivent aussi remplir le formulaire annuel de divulgation d'informations. Ces exigences s'appliquent à toutes les disciplines et peuvent être remplies à l'occasion de l'inscription initiale dans votre province ou territoire respectif.

Le formulaire de divulgation de dépistage peut être rempli au moment de l'inscription dans Sportlomo. Volleyball Canada a établi un partenariat avec Sterling Talent Solutions, qui offre un service en ligne de vérification du casier judiciaire à l'échelle du Canada. Il s'agit d'une vérification plus sécuritaire qui peut être partagée avec d'autres organisations. Quand vous vous inscrivez sur Sportlomo, vous pourrez acheter et activer une vérification des antécédents de Sterling. Si vous venez d'une province qui n'utilise pas Sportlomo, vous pouvez procéder à une vérification d'antécédents en cliquant sur ce [lien](#).